

## SEANCE DU 4 OCTOBRE 2017

---

L'an deux mille dix-sept et le quatre octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PREVEDELLO Xavier, Maire.

Etaient présents : Mmes MOREL, FALGA, Mrs FIORINA et THERME, adjoints ; Mme PEYRUSSE, Mrs AVERSENG, BOUDET, MIETTE, Mme GUESDON, conseillers municipaux.

Etaient absents excusés : Mme CLAU a donné procuration à Mme PEYRUSSE, Mr NOGUES a donné procuration à Mr PREVEDELLO, Mr ROQUE a donné procuration à Mr FIORINA, Mme DEBIAIS, conseillers municipaux.

Absents : Mme DIEZ, conseillère municipale.

Mme PEYRUSSE assure les fonctions de secrétaire de séance.

---

Le Procès-Verbal de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité.

### **TRAVAUX EGLISE – DEMANDE SUBVENTION DRAC** **REMANIEMENT SOL ENTREE SUD** **et DEPASSEMENT BUDGET** **DE2017\_038**

Sur proposition de l'architecte en charge de la restauration de la toiture de l'église, le maire présente au conseil municipal un devis de remaniement du sol en carreaux de terre cuite de l'entrée sud établi par l'entreprise S.G.R.P. titulaire du lot n°1 pour le marché. Ce devis s'élève à 8 393.13 € H.T.

Aussi, le montant des travaux des deux tranches, honoraires compris s'élève à 302 031,31 € H.T., dépassant le montant estimé, soit 283 028,48 H.T., le maire propose de demander une subvention complémentaire à la DRAC pour le dépassement du budget s'élevant à 19 002,83 € H.T. ainsi que pour les travaux de remaniement du sol de l'entrée sud.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le devis de l'Entreprise S.G.R.P. pour le remaniement du sol de l'entrée sud de l'église s'élevant à 8 393.13 € H.T. ;
- Sollicite la DRAC pour une subvention au taux le plus élevé possible pour ces travaux complémentaires,
- Sollicite de la DRAC une subvention complémentaire pour le dépassement de budget s'élevant à 19 002,83 € H.T.
- 

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DES CONFLUENCES** **Convention de mise à disposition des services suite au transfert partiel de compétences** **techniques (voirie, collecte, patrimoine) de la Communauté de Communes Terres des** **Confluences auprès des communes membres** **DE2017\_039**

Le maire donne lecture de la convention proposée par le conseil communautaire concernant la mise à disposition des services suite au transfert partiel de compétences techniques (voirie, collecte, patrimoine) de la Communauté de Communes Terres des Confluences auprès des communes membres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer la convention.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DES CONFLUENCES**  
**Convention de mise à disposition des services suite au transfert partiel de**  
**compétences techniques (voirie, collecte, patrimoine) des communes membres**  
**auprès de la Communauté de Communes Terres des Confluences**  
**DE2017 040**

Le maire donne lecture de la convention proposée par le conseil communautaire concernant la mise à disposition des services suite au transfert partiel de compétences techniques (voirie, collecte, patrimoine) des communes membres auprès de la Communauté de Communes Terres des Confluences.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer la convention.

**VOIES NAVIGABLES DE FRANCE**  
**Création d'une zone de stationnement longue durée**  
**DE2017 041**

Le maire indique au conseil municipal qu'il est sollicité pour le stationnement des bateaux sur le canal de Garonne. Après s'être rapproché des services de Voies Navigables de France, il propose la création d'une zone de stationnement longue durée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise la création d'une zone de stationnement longue durée pour bateaux de loisir en Convention d'Occupation Temporaire (habitation ou hivernage) en rive gauche du bief 17 du PK 49.296 au PK 49.396 (100 mètres) sur le territoire de la commune

**AVIS SUR DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR**  
**DE2017 042**

Le maire présente au conseil municipal une demande d'admission en non-valeur reçue de la Direction Départementale des Finances Publiques de Montauban concernant la taxe locale d'équipement restant à recouvrer par Madame BABAZZI, domiciliée l'Hermitage nord sur notre commune s'élevant à 987,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Considérant que cette personne n'a pas répondu aux courriers reçus de la mairie (simple et recommandé avec avis de réception) ;
- Considérant que le débiteur est propriétaire d'une maison avec terrain sur notre commune ;
- Emet un avis défavorable à la demande d'admission en non-valeur.

**BUDGET COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N°2**  
**DE2017 043**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2017 :

COMPTES DEPENSES					OBJET	MONTANT
Sens	Section	Chapitre	Opération	Article		
D	I	020	ONA	020	Dépenses imprévues	- 10 000
D	I	2188	ONA	21	Autres immob.corporelles	+10 000
D	F	011		60612	Electricité	15 000
				60621	Combustibles	2 000
				60632	Fournitures petit équipem.	5 000
				6135	Locations mobilières	1 500
				615228	Autres bâtiments	62 197
				6184	Versement org.formation	2 000
				627	Services bancaires	1 000
				62878	Vers. à d'autres organis.	3 000
				6288	Autres services extér.	3 000
				6238	Divers	1 000
D	F	012		6411	Personnel titulaire	10 000
D	F	66		6688	Autres	1 000
D	F	014		7391172	Dégrèv. TH sur log.vac.	200
					<b>TOTAL</b>	<b>106 897</b>

COMPTES RECETTES					Objet	Montant
Sens	Section	Chapitre	Opération	Article		
R	F	73		73223	Fds péréquation ress.com	40 570
R	F	74		74121	Dotation solidarité rurale	35 731
R	F	74		74127	Dotation nat. Péréquation	30 596
					<b>TOTAL</b>	<b>106 897</b>

**REVISION INDEMNITES ELUS**  
**DE2017\_044**

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, à la majorité des membres présents, décide d'allouer à Madame MOREL Michelle, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire, une indemnité de 15% à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique à compter de ce jour.

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

NOMS	PRENOMS	FONCTION	TAUX RETENU (en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique)	MONTANT MENSUEL BRUT ALLOUE en €
PREVEDELLO	Xavier	Maire	31	1 199.90
MOREL	Michelle	1 <sup>er</sup> Adjointe	15	580.59
FALGA	Karine	2 <sup>ème</sup> Adjoint	9	348.36
FIORINA	Luc	3 <sup>ème</sup> Adjoint	9	348.36
THERME	Christophe	4 <sup>ème</sup> Adjoint	9	348.36
MIETTE	Pierre	Conseiller municipal	6	232.24

**CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE**  
**A TEMPS NON COMPLET (20 heures hebdomadaire)**  
**DE2017\_045**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal, qu'en raison des besoins de la collectivité, il conviendrait de créer un emploi non permanent à temps non complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à cet emploi.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au Tableau des Emplois annexé au budget de la commune

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 5 octobre 2017 au 31 juillet 2018	1	Adjoint technique territorial	Agent technique polyvalent	20 heures

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade.

Les membres du conseil, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

**ACCEPTENT** les propositions ci-dessus ;

**CHARGENT** le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants ;

**DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

**TRANSFERT DE GESTION DES CEE AU SDE 82 : TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX,**  
**ECLAIRAGE PUBLIC**  
**DE2017 046**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que lorsque la commune engage des travaux d'amélioration des performances énergétiques sur des équipements et bâtiments de son patrimoine, il est possible d'obtenir des certificats d'économies d'énergie (CEE) introduit par la loi d'orientation énergétique de juillet 2005.

Ce dispositif précise que pour des opérations standardisées, la commune peut bénéficier de CEE délivrés par le Ministère en charge de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie. Pour déposer un dossier au Registre National et obtenir les CEE, il est nécessaire d'atteindre le seuil des 50 GWh<sub>cumac</sub>. Ces certificats peuvent ensuite être valorisés et représenter une ressource financière.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démarche de mutualisation du SDE 82 mise en place en 2012, destinée à organiser un groupement de collecte des CEE auprès de ses adhérents, et propose aux membres du Conseil Municipal :

- De désigner le SDE 82 « Tiers Regroupeur » des CEE au sens de l'article 7 du Décret n°2010-1664 du 29 novembre 2010 relatif aux CEE, jusqu'à la fin troisième période nationale fixée au 31 décembre 2017, date définie selon l'article 1<sup>er</sup> du décret n°2014-1668 du 29 décembre 2014 ;
- D'approuver la Convention relative au transfert et à la valorisation des certificats d'économies d'énergie au SDE 82 ;
- D'autoriser le Maire à signer tous documents à intervenir dans ce cadre et notamment la Convention de partenariat pour le transfert et l'attestation de cession des CEE établies entre la commune et le SDE 82.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- De désigner le SDE 82 « Tiers Regroupeur » des CEE au sens de l'article 7 du Décret n°2010-1664 du 29 novembre 2010 relatif aux CEE, jusqu'à la fin troisième période nationale fixée au 31 décembre 2017, date définie selon l'article 1<sup>er</sup> du décret n°2014-1668 du 29 décembre 2014 ;
- D'approuver la Convention relative au transfert et à la valorisation des certificats d'économies d'énergie au SDE 82 ;
- D'autoriser le Maire à signer tous documents à intervenir dans ce cadre et notamment la Convention de partenariat pour le transfert et l'attestation de cession des CEE établies entre la commune et le SDE 82.

**QUESTIONS DIVERSES**

**Contrat Enfance Jeunesse** – Le maire indique au Conseil municipal qu'un nouveau Contrat Enfance Jeunesse 2017/2020 est en cours, entre la CAF de Tarn et Garonne et les communes de La Ville Dieu du Temple et Saint-Porquier. La signature devant intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales avant le 31 décembre 2017, la CAF propose une réunion en fin de mois pour le finaliser avec les deux communes. Le Contrat sera présenté dans une prochaine réunion du conseil municipal.

**Commission locale PLUI-H** – Monsieur le Maire rappelle qu'à la réunion du conseil municipal du 19 juillet, il avait été décidé la création d'une commission communale PLUI-H pour travailler sur les dossiers. Mme MOREL a envoyé un mail aux élus absents à la réunion du 19 juillet pour les informer et leur proposer d'intégrer la commission. Suite aux réponses reçues, la commission sera constituée de Xavier PREVEDELLO, Michelle MOREL, Luc FIORINA, Pierre MIETTE, Nadine CLAU, Nicole GUESDON, Patrick AVERSENG et Henri-Jean ROQUE. Le maire précise que pour éviter tout conflit d'intérêt les membres de la commission ne doivent pas être impliqués par des divisions parcellaires ou futurs achats de quelconques terrains concernés par ce travail d'élaboration.

**Commission « Tourisme et Patrimoine »** - Luc FIORINA et Karine FALGA qui participent à la commission de Terres des Confluences, propose qu'une commission locale soit constituée pour travailler avec eux, Michelle MOREL, Pierre MIETTE et Nicole GUESDON veulent bien les rejoindre.

**Aménagement giratoire RD 813 entre Escatalens et St Porquier** – Le maire indique au conseil municipal que la participation de 27 000 € demandée à la commune de Saint-Porquier a été prise en charge par la communauté des Communes Terres des Confluences par délibération du conseil communautaire du 26 septembre 2017. Le coût total des travaux est estimé à 270 000 € H.T. La commune d'Escatalens et la Maison Familiale et Rurale Sud Agromat apporteront respectivement au Conseil Départemental un concours financier de 27 000 €.

**Station Epuration** – Le maire indique au conseil municipal que la Police de l'Eau n'a pas donné son accord pour le raccordement de notre station d'épuration avec celle de Castelsarrasin, le Syndicat des Eaux travaille sur le dossier.

**Devis COMAT et VALCO** – Mme MOREL présente au conseil municipal le devis établi par Comat et Valco s'élevant à 11 685,52 € HT comprenant les tables avec chariots pour les salles, grilles d'exposition, des potelets, des barrières. Les tarifs ont été négociés vu le montant et des remises accordées. Le conseil municipal accepte le devis.

**Devis volets mairie et logements Palulos 2** – Mr MIETTE présente deux devis pour le changement de 5 volets à la mairie et 5 fenêtres aux logements Palulos 2 :

- Concept menuiseries de Castelsarrasin : 12 182,67 € H.T.
- Europe Fermetures de Montech : 13 146,00 € H.T.

Le conseil municipal accepte le devis de Concept Menuiseries, le moins cher.

Monsieur le maire propose de se renseigner pour savoir si ces travaux pourraient être subventionnés par le Département, contrat d'équipement.

**Eclairage public** – Un devis a été demandé à l'Entreprise LANIES pour la réparation du foyer lumineux du Chemin de la rivière n°87, soit 837 € H.T ; pour l'éclairage de l'abri-bus, soit 2 680,02 € H.T. et la mise aux normes illumination pour la salle des fêtes, soit 487 € H.T. La réparation du lampadaire Chemin de la Rivière sera faite dans les meilleurs délais. Pour l'éclairage de l'abribus, il faut s'assurer que la dépense est éligible à la subvention du S.D.E.

**Sapin Noël** – Mme MOREL présente au conseil municipal les différents devis pour la confection d'un sapin de Noël, comparaison en achat, location et achat fournitures. Vu le montant des devis, le sapin sera confectionné par les Services Techniques.

**Projet Caméras** – Faisant suite à la réunion du 3 octobre où tous les élus ont été invités, les sociétés UGAP et ONET ont présenté le projet des caméras de surveillance sur la commune. Deux emplacements (Ecole et Salle polyvalente) n'ont pas été retenus et doivent faire l'objet d'une nouvelle étude le 31 octobre. Le coût global s'élèverait à environ 140 000 € étalé sur minimum 3 ans, une partie sera subventionnée par l'Etat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures